

# LOIR-ET-CHER : LE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ FAIT UN TRAVAIL DÉLICAT MAIS PRÉCIEUX

Publié le 08/01/2020 à 06:25 | Mis à jour le 08/01/2020 à 06:37



*Une partie de l'équipe du Placement familial spécialisé, dont Xavier Prevost (debout, à gauche) est le chef de service. Les locaux du PFS sont situés à Blois-Vienne.*

© Photo NR

## ***Depuis 2018, le Placement familial est devenu « spécialisé » dans l'accueil de jeunes aux troubles importants du comportement. Comment est-il organisé ?***

De sa création en 1978 à fin 2017, le service du Placement familial de l'Association des centres éducatifs et de sauvegarde des mineurs et jeunes majeurs (Acesm) s'occupait de 60 jeunes du département, âgés entre 0 et 21 ans, accueillis par 36 assistants familiaux. « *Durant ces années-là, nous avions la double habilitation : les jeunes pouvaient être placés par le conseil départemental via l'Aide sociale à l'enfance ou directement par le juge des enfants dans des cas de maltraitance par exemple* », explique Xavier Prevost, chef du service.

En 2007, quand le Département est devenu chef de file de la protection de l'enfance, la collectivité a demandé au service du Placement familial de se spécialiser dans l'accueil de jeunes présentant des difficultés multiples cumulées à d'importants problèmes sociaux, pour lesquels une prise en charge classique est impossible. C'est ainsi que le projet a pris corps officiellement début 2018 : « *Le Placement familial spécialisé (PFS) est passé complètement dans le giron de l'Aide sociale à l'enfance* ».

Financé à 100 % par le Département, le PFS a négocié, lors de son changement d'intitulé, pour conserver des moyens humains importants. Installé à Blois-Vienne, le PFS se compose d'une équipe pluriprofessionnelle, avec un directeur, un chef de service, trois éducateurs spécialisés (dont un poste est non pourvu), deux secrétaires, un psychologue, un psychiatre et 18 assistants familiaux agréés salariés du service (alors que le service cherche à en avoir 24 au total). « *Notre capacité d'accueil maximale est passée de 60 à 20 jeunes* », annonce Jean-Pierre Dufour, directeur du PFS.

*« On fait du sur-mesure » « Pour accompagner au mieux ces enfants, nous tenons à les prendre en charge dans leur globalité. C'est-à-dire que nous sommes au plus près des familles d'accueil en étant très présents et réactifs pour que ce soit tenable. Nous nous donnons les moyens d'intervenir rapidement pour précéder des besoins, imposer des pauses aux familles..., ajoute Xavier Prevost. Chaque enfant a une famille d'accueil titulaire et une ou deux autres familles en relais. Avec les enfants, dont les profils sont tous différents, on fait du sur-mesure. Tous les enfants du service ont une notification de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) : ce n'est pas un critère d'admission, c'est juste un constat. »*

La plupart des assistants familiaux ont trois agréments. « *Un enfant du Placement familial spécialisé prend deux places chez une famille avec la rémunération qui va avec. Nous nous sommes battus pour une vraie reconnaissance du métier.* »  
Contact : Placement familial spécialisé, 12, rue Sainte-Anne, à Blois. Tél. 02.54.51.48.07. Courriel : [placementfamilial@acesm.fr](mailto:placementfamilial@acesm.fr)

### **repères**

> Le service du Placement familial spécialisé est habilité par le Département afin d'accueillir les jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance, et bénéficie d'un budget accordé par le Département sous forme de prix de journée calculé en fonction du budget et de l'activité du service.  
> Pour 2019, ce budget s'élevait à 1.657.000 €, dont 1.207.000 € consacrés aux charges de personnel.